République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUILLET 2025

Le conseil municipal s'étant réuni le 13 juillet 2025, faute de quorum, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

PRESENTS : SOUCHET Yanne **Maire** ; ~~AVIAS Adoracion~~, ~~GIRERD Stéphane~~, ~~SINIBALDI Nadine~~ **Adjoints** ; ~~AVELLA Patrice~~, ~~FERRARI Alexandre~~, LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis, ~~LINCK Jean-Claude~~, ~~LUTHRINGER-VIEU Annie~~, **Conseillers municipaux**

PROCURATIONS : GIRED Stéphane pouvoir à SOUCHET Yanne, AVIAS Adoracion pouvoir à LELEU Jean-Louis

ABSENTS NON-EXCUSE : AVELLA Patrice, FERRARI Alexandre, LINCK Jean-Claude, LUTHRINGER Annie, SINIBALDI Nadine

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2025.

1. Délibération n°27 – Décision modificative n°01 – Régularisation SIVOM mandats non soldés antérieur à 2020
2. Délibération n°28 – Convention Cadre 2025 - missions facultatives CDG06
3. Délibération n° 29 – Autorisation de cession partielle - Parcelle G240 (1519m²/2147m²) Station d'épuration (STEP)
4. Délibération n°30 – Accord acquisition par RTE parcelle B1316 (107m²)
5. Délibération n°31 – Signature règlement utilisation de routes et pistes forestières – Route forestière « La Clauetta »
6. Délibération n°32 – Convention de servitude de passage de canalisation – LE PLA
7. Questions diverses
   - Réflexion sur le projet pour la dotation de 11554€ du PNM (avant 31/07/25)

- Information sur la prise d'eau dans le torrent de Longon qui sera HS sur une période et empêchera le canal d'arrosage de Pont de Paule
- Devis appareil de sport et jeu d'enfant – CCAS investissement
- Point sur les travaux acoustique de la salle des fêtes
- Lauzes Souleias
- Point sur la toiture de la Chèvrerie
- Point sur les travaux de la passerelle 'passage du Cercle'

La séance est ouverte à 11h00, 3 conseillers étant présents, 2 représentés, 5 absents.

✓ **Élection du secrétaire de séance**

Mme LEFEBVRE Michèle est nommée secrétaire de séance, assistée de Mme Vidal, secrétaire de mairie.

✓ **Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2025.**

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Délibération n°27 – Décision modificative n°01 – Régularisation SIVOM mandats non soldés antérieur à 2020

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture auprès du SIVOM quant à leurs compétences concernant les marchés publics et les régularisations auprès du Trésor Public. Un petit crédit est validé sur le budget de la commune.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

~~2. Délibération n°28 – Convention Cadre 2025 - missions facultatives CDG06~~

Cette délibération est annulée, du fait qu'elle a déjà été validée par le conseil municipal du 26 octobre 2024.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

3. Délibération n° 28 – Autorisation de cession partielle - Parcelle G240 (1519m²/2147m²) Station d'épuration (STEP)

A la suite du bornage qui a eu lieu le 28 mai 2024, Eau d'Azur demande donc de détacher la partie B de la parcelle G240 pour achat. Mme le Maire explique l'avantage de cet achat notamment les charges d'entretien de la Station d'Epuration, qui appartiendra donc à Eau d'Azur sur une emprise de 1519m^2. Cette cession interviendra à titre gratuit compte tenu de l'utilité publique de la Station.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4. Délibération n°29 – Accord acquisition par RTE parcelle B1316 (107m²)

Il s'agit d'une parcelle (B1316) à Pont de Paule de 107m2 qui a été oublié lors des régularisations d'acquisitions de 2018 auprès de la commune.
Madame le Maire ajoute qu'une habitante de Pont de Paule, Mme Khone, a récemment signalé à la mairie une vitesse excessive des agents circulant dans le hameau. De fait, la mairie fait installer des panneaux de limitation de vitesse, un miroir et a contacté M. Devisgnes (**Directeur Adjoint du GEH Azur Ecrins**) le 28 mai afin de signaler ce fait. Un signalement sera prévu si cela se reproduit.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5. Délibération n°30 – Signature règlement utilisation de routes et pistes forestières – Route forestière « La Clauetta »

Il est expliqué au membre du conseil municipal, l'avancée du Dossier d'intérêt Général D.I.G concernant la piste forestière « la Clauetta », à savoir qu'un courrier a été transmis au tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur à réception du dossier, déposé le 9 juillet dernier à la DDTM (**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**) pour une enquête publique.
Ce règlement est identique aux règles habituelles : barrière fermée, accès sur autorisation (chasseurs, ONF, acquisition de bois...) délivrée en mairie au cas par cas.
En réponse à M. Leleu, Mme le Maire espère des travaux en automne ou au printemps.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6. Délibération n°31 – Convention de servitude de passage de canalisation – LE PLAN

Eau d'Azur a programme des travaux de renouvellement de la canalisation publique courant 2025. La modification d'une partie du tracé existant avec la pose d'une nouvelle canalisation, travaux qui serait possible en automne, selon Mme le Maire.
Afin de régulariser la situation, Eau d'Azur aimerait une convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable sur une emprise d'environ 240 m^2, d'après le tracé communiqué. Les frais seront pris en charge par Eau d'Azur, confirme Mme le Maire.

POUR : 5
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7. Questions diverses

- **Réflexion sur le projet pour la dotation de 11554€ du PNM (avant 31/07/25)**

Proposition des élus, pour utiliser cette dotation :

- M. Leleu : « Las Chalanchas »
- Mme le Maire, Yanne Souchet : le toit de l'école de Valabres
- Mme Lefebvre : le pont de Charbonnières

Il est à noter, tel que le précise Mme le Maire de Roure que cette dotation ne peut pas être utilisée sur du bâti, centre village, tel qu'annoncé par le Parc National du Mercantour.

- **Information sur la prise d'eau dans le torrent de Longon qui sera HS sur une période et empêchera le canal d'arrosage de Pont de Paule**

Mme le Maire informe les élus que la prise d'eau de l'Arcane sera coupée fin aout à Pont de Paule. Il faut se renseigner auprès de Saint Sauveur sur Tinée qui ont vécu la même chose avec la prise de la Vionène, afin de disposer des cuves pour l'arrosage, la coupure durant 15 jours.

- **Devis appareil de sport et jeu d'enfant – CCAS investissement**

Mmes Avias et Sinibaldi ont fait établir des devis pour investir dans du matériel de sport au titre du CCAS. Les prix sont assez hauts, les devis ont dû être revu à la baisse et il faut faire une vérification concernant un potentiel problème de prise au sol.

- **Point sur les travaux acoustique de la salle des fêtes**

Les travaux sont terminés. Lors du 14 juillet, les villageois ont été invités à tester l'acoustique de la salle polyvalente. M. Lejeune, représentant la société qui a effectué les travaux sera sur place à la fin du mois de juillet, afin de faire les tests d'acoustique après travaux.

- **Lauzes Souleias**

Une demande de devis a été envoyé ce matin à Dana pour connaître le prix d'une récupération des lauzes, avant démolition, dans le quartier de Souleias. M. Avella a procédé à une première reconnaissance sur le terrain et présume l'affaire compliquée pour le passage d'un hélicoptère (fils, arbres…). Il n'est pas non plus possible de faire appel aux agents métropolitain avec une brouette, le travail serait de très longue haleine. Mme le Maire doit s'adresser à une société située à Valdeblore et Mme Lefebvre propose également de voir avec Valtinée.

- **Point sur la toiture de la Chèvrerie**

Ce point rejoint celui des lauzes de Souleias, en ce sens que ces lauzes pourraient servir pour la toiture de la chèvrerie, auquel d'autres solutions peuvent être envisagées.
Mme le Maire informe que la société Al Toiture, M. Lovichi a été choisi en commission pour un montant de 33 338,93 € afin d'effectuer les travaux de la toiture (société qui a déjà travaillé sur le village pour des particuliers). Les devis initiaux allaient de 34000 à 89000 €.
Il est à noter qu'une subvention de 23874,40 a été accepté au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
Les travaux sont prévus pour le mois d'aout 2025 et les jeunes de l'arboretum peuvent rester dans le logement durant les travaux.

- **Point sur les travaux de la passerelle 'passage du Cercle'**

Au niveau du passage, la passerelle se délite, les travaux sont urgents.
La mairie a été informée que des travaux sont prévus en septembre qui consisteraient à supprimer la passerelle et d'ouvrir le parapet plus loin afin de créer des marches qui rejoindraient directement la descente existante du passage.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

- Mme Lefebvre demande des informations concernant le chantier sur l'antenne à l'entrée du village. A ce jour, la mairie n'a plus eu de nouvelles concernant la convention qui doit être signée avec la société Totem, malgré les relances, la commune est en attente.

- Un point est fait sur les travaux du Robur. L'agence 06 est en charge du dossier et doit nous faire parvenir les documents nécessaires pour le projet du marché public de maitrise d'œuvre.

- Une discussion sur la sauvegarde des données de la commune est engagée. Mme le Maire explique que M. Girerd travaille sur ce dossier avec le secrétariat, afin que les données soient protégées et que la sauvegarde respecte la loi RGPD.

- M. Girerd travaille également sur le dossier Enedis/Bergerie. Les sous-traitants d'Enedis ont oublié de déposer le compteur chantier. Des factures émanant d'Enedis ont dû être payées à hauteur de 8000€ par la commune et une dernière facture de 2500 € était encore réclamée. M. Girerd qui a géré ces points, a ouvert un dossier afin de récupérer les trop perçus et éviter le dernier paiement. Après plusieurs mois, de photos et autres preuves accumulées, le dossier est en cours de remboursement et la dernière facture ne sera pas payée. M. Girerd clôturera ce dossier, dès le remboursement effectué.

- M. Leleu entend des bruits concernant l'amélioration du GR52 pour le passage d'un Quad. Mmes Lefebvre et Souchet le dirige vers l'AFP qui est en charge de ce dossier. Mme Le Maire confirme avoir demandé auprès du PDIPR, l'autorisation d'amélioration de la piste et ces derniers n'ont émis aucune restriction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45
Adoracion AVIAS, secrétaire de séance.